

La Lettre du Milieu Montagnard

N° 16 – Juillet 2008

SEMAINE ALPINE 2008 « INNOVER (DANS) LES ALPES »

« Innover (dans) les Alpes » était le thème de la Semaine Alpine 2008 qui s'est tenue à partir du 10 juin à L'Argentière La Bessée. Cette manifestation importante pour le développement durable dans l'arc alpin réunissait différents acteurs et réseaux:

- la recherche alpine (ISCAR)
- des communes (Alliance dans les Alpes)
- des ONG comme CIPRA
- les espaces protégés (ALPARC)
- les clubs alpins réunis dans le CAA.

Au cours du séminaire « mobilité et espaces protégés alpins » qui s'est déroulé le 10/6, ont été évoqués des exemples d'organisation de mobilité assurant l'accès à (et à l'intérieur de) ces espaces naturels. On a ainsi montré que la fréquentation des transports en commun dépendait de leur fréquence, de leur coût et surtout de l'existence de modes alternatifs: l'interdiction aux véhicules particuliers augmentant clairement le nombre de passagers des navettes. La présence d'une desserte ferroviaire régulière à la porte de ces espaces constitue une puissante incitation à renoncer à l'automobile, mais d'autres paramètres vont à l'encontre comme la volonté des communes d'autoriser les accès à certaines catégories d'utilisateurs. L'importance de l'offre de transport et des coûts a été soulignée, toutes les solutions évoquées se heurtant à la question du financement, et à l'insuffisance de l'information disponible (modes, horaires).

Des échanges d'expériences ont eu lieu: journées sans voitures dans le Verdon, navettes gratuites, service Sherpa dans le Queyras etc.

Dans le Grand Paradis, au col du Nivolet a été conduite une expérience de valorisation de l'accès pédestre, accompagnée d'une campagne de sensibilisation aux produits locaux.

En conclusion a été soulignée la dimension éducative des espaces protégés pour inciter à une modification des comportements, et en même temps la nécessité d'intégrer la mobilité sur place dans le produit touristique lui-même.

Les sessions de la Semaine Alpine proprement dite ont eu pour thème l'innovation présentée comme nécessaire pour bâtir un avenir soutenable dans l'espace alpin.

Le Club Arc Alpin a animé le débat sur les leçons des expériences passées, plusieurs interventions se sont succédé:

- Le ski a eu un impact sur la nature et des conséquences socioéconomiques. Il est en crise et doit évoluer comme un produit arrivé à maturité dont la clientèle vieillit: les stations doivent diversifier leur offre à partir de leurs ressources en tirant les leçons des erreurs passées, mais souvent l'ignorance est un frein au changement.
- L'exemple des difficultés rencontrées lors de la création du Parc National de Gesäuse en Autriche illustre les conflits potentiels et les conséquences néfastes d'une insuffisance de communication. L'ignorance et la peur du changement peuvent cimenter des coalitions difficiles à combattre.
- La démarche innovante des parcs nationaux français alliant protection de l'environnement et développement local dans le contexte de la nouvelle loi a été soulignée dans une intervention du Parc National des Ecrins.
- Le lien entre innovation et évolution historique des activités a été mis en valeur à la faveur de deux exemples: d'une part, l'histoire de l'industrialisation de trois vallées alpines (en Suisse et Italie) ensei-

gne que le dépeuplement n'est pas une fatalité, mais que la façon dont les occasions sont saisies par la population est fondamentale; d'autre part, des innovations en France à partir des années 1970 en matière de pastoralisme ont contribué à un changement d'approche et conduit à un renouveau de cette activité qui se réapproprie le patrimoine culturel et devient une activité de notre temps soutenue par des politiques publiques.

CIPRA International a animé le débat sur les innovations en cours, et plusieurs exemples ont été évoqués :

- La recherche d'un mode de développement durable dans l'Achental utilise comme atout la qualité du paysage et la valorisation des produits locaux dans un cadre nouveau de coopération intercommunale.

- La constitution de réseaux écologiques permet de relier les espaces protégés et d'étendre la protection à la moyenne montagne, quatre régions pilotes ont été choisies : Isère, Engadine, Trentin et Haut Adige. Le parc des Bauges a présenté son approche de valorisation des produits du terroir.

- Des incubateurs d'entreprises (Grain et Pétales) installés à Grenoble ont expliqué leur stratégie pour détecter et soutenir les projets innovants.

Le Pays des Ecrins, hôte de la manifestation, a présenté sa stratégie de reconversion à la suite de l'abandon des activités industrielles, stratégie essentiellement conduite à partir du tourisme, des sports de montagne et des sports d'eau. Des témoignages ont suivi présentant les difficultés rencontrées, les échecs et les réussites dans d'autres régions ce qui a permis de souligner en conclusion le bénéfice tiré de l'échange d'expériences.

ALPARC a animé le débat suivant portant sur les politiques permettant de soutenir les innovations durables:

- le représentant d'*Initiative des Alpes*, association suisse très impliquée dans la mise en œuvre de la RPLP (redevance appliquée aux poids lourds traversant ce pays) a montré l'intérêt que représenterait la création d'une « bourse du transit alpin » où seraient vendus aux enchères un nombre prédéfini de transports par camion dont le coût, répondant au principe du pollueur payeur, pourrait inciter à un report sur le rail beaucoup plus écologique.

- cette volonté de « bonnes pratiques » existe également dans les programmes de modernisation des refuges dans les différents pays de l'Arc Alpin. Le représentant du Club Alpin Français s'est attaché à présenter les nouvelles technologies minimisant l'impact des refuges sur l'environnement (construction de volumes plus compacts, gestion économe de la ressource en eau, assainissement et rejet des effluents, choix des matériaux et adaptation au potentiel énergétique).

L'Agence autrichienne de l'énergie a souligné la nécessité d'une intervention de l'Etat pour parvenir à découpler la consommation d'énergie de la croissance économique.

D'autres innovations institutionnelles comme la signature de la convention alpine, la constitution de réseaux comme Alliance dans les Alpes ont été citées.

En quoi ces programmes innovants pourront-ils changer les choses dans la vie quotidienne des populations concernées et des touristes incités au cours de leurs activités à préserver un environnement exceptionnel? N'oublions pas non plus que certaines innovations d'aujourd'hui seront peut être les problèmes de demain. .../...

« Innover pour mieux vivre en montagne », ces propos entendus lors de l'ouverture de la Semaine Alpine par MM Le Vaguère, Président de CIPRA France et Giraud, Député-Maire de l'Argentière ont laissé transparaître un « besoin d'agir » qui, espérons-le, n'en restera pas au stade des bonnes intentions.
Hélène Denis

VAL D'ISERE ET LES 4X4

Suivant en cela l'avis de la commission UTN, le Préfet coordonnateur du massif des Alpes n'a pas autorisé la création d'une zone de loisirs motorisés dans le secteur de Belvedere (commune de Val d'Isère). Cette zone fonctionnait déjà depuis 1983, mais « sous la pression amicale de l'administration », la commune avait décidé de « régulariser » la situation en présentant un dossier UTN.

Cette décision s'est appuyée sur un certain nombre de textes, dont en particulier, les protocoles « aménagement du territoire », « Protection de la nature » et « Tourisme » de la Convention alpine, ainsi que l'avis émis en 2007 par le comité de massif des Alpes, sur les pratiques de loisirs motorisés en montagne.

Par ailleurs, les caractéristiques du projet, en particulier la superficie d'environ 200 ha, ont été jugés incompatibles avec la notion de terrain délimité, de même qu'ont été soulignés les impacts négatifs de cette pratique sur l'environnement. La commune n'a pas convaincu de sa capacité à mettre en œuvre la régulation de cette pratique.

Enfin, l'impact économique, limité par rapport à l'économie générale de la station, n'a pas été suffisamment explicité dans le dossier.

Que les amateurs de loisirs motorisés se rassurent : le « Salon international du 4X4 », pudiquement rebaptisé « Salon de Val d'Isère » aura toujours lieu : cette manifestation commerciale d'une durée limitée, relève d'une simple autorisation municipale.
Jean Pierre Buraud (jp.buraud@wanadoo.fr)

MOBILITE DOUCE (OU « SOUTENABLE »)

Le groupe transport de la Convention Alpine a organisé les 26 et 27 juin à Bonn une réflexion sur l'accès aux stations alpines par les moyens de transports publics : comment inciter les touristes à renoncer à utiliser leur véhicule particulier pour se rendre sur leur lieux de vacances? (*Ce mode d'accès a de fait une très forte responsabilité dans le bilan carbone des stations.*)

L'amélioration de l'information concernant toute la chaîne de transport jusqu'au dernier kilomètre, la possibilité d'obtenir un billet unique pour l'ensemble du trajet, l'organisation du transport des bagages et l'assurance de mobilité effective une fois rendu sur place ont été considérés comme déterminantes; le tout nécessitant une forte coopération transnationale.

Des propositions en ce sens vont être transmises à la conférence des ministres des transports qui siègera l'an prochain.

Hélène Denis (hel.denis@wanadoo.fr)

C.A.A. ET PROTECTION DE LA MONTAGNE

Le 14 juin dernier, la commission « Protection de la nature et aménagement des Alpes » du Club Arc Alpin, s'est réunie au Centre National l'Eychauda à Pelvoux. Les délégués des clubs alpins allemand, français, italien, suisse et du Tyrol du sud ont débattu d'un certain nombre de problèmes communs et tenté de trouver des solutions ou du moins de faire des propositions à l'Assemblée générale des présidents qui aura lieu en septembre.

Une « Charte des sports de montagne » exprimant les principes de base de l'alpinisme et des pratiques annexes, déjà adoptée en 2002 a été réactualisée. Un point important y sera ajouté, relatif à la pratique des sports motorisés dans les espaces naturels : la commission demande, selon les législations en vigueur dans les différents pays, que seules les voies prévues à cet effet puissent être parcourues par des engins à moteur ; au-delà de l'aspect réglementaire, il y a un problème culturel sur l'approche de la montagne par l'homme que les clubs alpins entendent faire valoir. Il en est de même pour la prolifération des via ferrata que les

clubs alpins entendent contenir ; il est suggéré que leur avis soit sollicité pour de nouvelles installations. Une autre préoccupation majeure des délégués est la formation des cadres et des adhérents à la nature et à l'environnement : une coordination transalpine est souhaitée.

Chaque délégué a communiqué à ses collègues le compte-rendu annuel des actions liées à la protection de l'environnement alpin. Dans ce domaine, le CAF ne semble pas être en tête, surtout que, quand le Club alpin allemand prend une position, c'est au nom de 782 753 adhérents et le CAI, au nom de 305 306.

Enfin une planification pluriannuelle a été élaborée, dans laquelle les thèmes de la Convention alpine ou du lobbying auprès de la Commission européenne occupent une place importante.

Jean-Pierre Buraud

LE SECRETARIAT D'ETAT CHARGÉ DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE S'ENGAGE DANS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La FFCAM vient de répondre par l'intermédiaire de Luc Jourjon et de François Grosjean à 2 actions ministérielles visant à promouvoir le Développement Durable dans les activités sportives et notamment les sports de nature.

S'agissant de l'ensemble des fédérations sportives, la Direction des Sports a proposé d'établir un partenariat avec celles qui ont souhaité s'impliquer dans un « bilan carbone » de leurs activités, en privilégiant 3 axes :

- développer des actions de sensibilisation et de formation pour la mise en œuvre d'un bilan adapté au milieu associatif à la suite de ce qui est réalisé dans les entreprises et les administrations.

- étudier les projets sportifs dans le contexte de développement durable, en particulier en ce qui concerne les grandes manifestations et les déplacements qu'elles engendrent.

- évaluer les principaux postes d'émission de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie, y compris dans la gestion des équipements et des bâtiments (dont les sièges fédéraux).

Le CNOSF qui vient d'adopter une charte du sport pour l'environnement et le développement durable a accueilli courant juin les représentants des fédérations intéressées par ce type d'action, dont la FFCAM, dans le cadre d'une concertation qui devrait déboucher à la rentrée sur un « guide méthodologique bilan carbone » avec le concours de l'Association des Départements de France et de l'ADEME.

L'« appel à projets » lancé par la Direction de la Jeunesse et de l'Education Populaire visait, quant à lui, à favoriser des actions « inscrites dans une démarche de développement durable ». A tout hasard, la FFCAM décidait de donner une suite à cette incitation du Ministère en présentant le projet phare de la CNPM, Que La Montagne Est Belle, dans la perspective d'une aide accrue aux clubs et aux comités organisateurs toujours plus dynamiques dans leurs projets 2008.

Un comité de sélection a finalement retenu 24 actions répondant aux critères, dont celle de la FFCAM avec une subvention exceptionnelle de 5000 euros et l'ensemble des associations bénéficiaires se sont retrouvées au Ministère dans un souci d'échanges et « dans la perspective d'une possible mutualisation des savoir-faire et des bonnes pratiques ».

Au cours de cette journée, j'ai pu constater qu'avec l'UCPA, la FFCAM était la seule fédération sportive ayant répondu à cet appel à projets, à côté des nombreuses associations œuvrant dans le domaine de l'animation socio-éducative, de l'action sociale, des activités de jeunesse ou de l'environnement. Sur ce dernier point, les « bonnes pratiques » évoquées ci-dessus sont de plus en plus présentes sur le terrain de ces associations et j'ai eu l'occasion de le vérifier en rencontrant à l'occasion de la Semaine Alpine à l'Argentière les responsables du CPIE (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement) de la Haute Durance, dont le siège est à Briançon. Les acteurs locaux de QLMEB 2008 ont tout intérêt à se rapprocher de ces associations bien connues des services de la DDJS et qui peuvent contribuer à l'ouverture souhaitée en direction de nouveaux publics.

François Grosjean (francois.grosjean2@wanadoo.fr)